

Le mois du Patrimoine

Fouquiérois 2025

4ème édition du concours de dessin



Les P'tits Artistes du Patrimoine Fouquiérois

Réservé aux jeunes de 6 à 11 ans

Règlement

Article 1 : A l'occasion du Mois du Patrimoine Fouquiérois 2025, la commune de Fouquières-lez-Béthune propose un concours de dessins « Les p'tits artistes du patrimoine Fouquiérois » ouvert du 20 juin au 10 septembre 2025, date limite de dépôt des dessins.

Article 2 : Pour cette 4ème édition, le sujet du concours est :

« Fouquières-lez-Béthune, un Charitable découvre le village »

L'idée est premièrement d'expliquer le contexte historique aux enfants : dans la commune, il existe une confrérie, celle des Charitables, créée en 1753... Une véritable institution.

L'objectif est de dessiner un charitable qui passe devant un monument du village (mairie, cimetière anglais, carmel, église...) afin de valoriser le patrimoine de la commune. L'enfant pourra s'aider de l'annexe jointe afin de reproduire l'habit de Charitable de manière précise.

La présence de la bannière officielle de la Confrérie des Charitables de Fouquières-lez-Béthune sur le dessin constituera un élément particulièrement apprécié par le jury.

Les dessins seront intégrés à l'exposition historique sur les Charitables programmée en mairie du 6 au 24 octobre 2025. Les participants seront invités à l'inauguration de l'exposition prévue le samedi 4 octobre 2025 à 11h en mairie.

Article 3 : les dessins seront réalisés sur de feuilles de format A4 (21cm x 29.7cm).

Article 4 : Les techniques utilisées sont libres : peinture, collage, feutres, crayons, ordinateur, pastels...

Article 5 : Le dessin devra être accompagné d'une fiche d'inscription dûment remplie.

Article 6 : Afin de préserver l'anonymat, aucune mention du nom de l'auteur ou d'un pseudonyme ne devra être portée sur le dessin. Tout signe distinctif entraînera l'élimination du candidat. Seule la fiche d'inscription accompagnera le dessin.

Article 7 : Un seul dessin sera accepté par personne.

Article 8 : Les dessins pourront être restitués sur demande.

Article 9 : Un jury désignera les lauréats. Les membres du jury ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à concourir.

Le concours est ouvert aux jeunes de 6 à 11 ans.

Article 10 : au-delà du concours, tous les dessins seront valorisés sur le site internet de la commune (www.fouquieres-lez-bethune.fr) et mis en ligne le samedi 20 septembre 2025 dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Article 11 : Les lauréats seront prévenus par téléphone ou mail.

Article 12 : Chaque lauréat se verra offrir un lot à l'occasion de la clôture du Mois du patrimoine Fouquièrois programmé le samedi 11 octobre 2025 à 11 h au magasin CULTURA.

Au-delà du concours, la Municipalité organisatrice souhaite que chaque enfant qui participe soit récompensé.

Article 13 : Les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur dessin fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute utilisation à but non lucratif.

Article 14 : La participation au concours de dessin implique l'acceptation du présent règlement.

Article 15 : Les dessins seront à déposer en mairie de Fouquières-lez-Béthune ou dans la boîte aux lettres de la mairie.



Coupon d'inscription au concours

"Les p'tits artistes du patrimoine Fouquièrois - édition 2025"

à déposer en mairie à partir du 20 juin et jusqu'au 10 septembre 2025.

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Coordonnées téléphoniques : _____

Coordonnées mail : _____

L'inscription vaut acceptation du règlement

Signature du participant

Signature des représentants légaux

La tenue d'un charitable et la bannière de la Confrérie de Fouquières



Guillaume LIENARD et Rémi MARQUIS, Charitables à Fouquières-lez-Béthune

Dossier d'inscription et renseignements
en mairie ou sur le site
www.fouquieres-lez-bethune.fr

